

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 28 février 2019**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **28 février 2019 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **22 février 2019**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. FLAMAND – M. MACHADO – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – MME PLAYE – MME SCHREIBER – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BECKER – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – M. DOSE – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
<b>Absents représentés</b>	
<i>Champigneulles</i>	M. MARLIN à M. FELICANI MME SCHWARZ à MME PLAYE
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK à M. TRANCHINA MME FOUET à M. BECKER
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN à MME GUENSER
<i>Pompey</i>	MME GEOFFROY à M. KUHN
<b>Excusés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	MME DROUOT
<i>Lay-St-Christophe</i>	M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

**N°01 – DB du 28/02/2019**

**Rapporteur : Monsieur le Président**

**Débat d'Orientation Budgétaire 2019**

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe et à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vote du Budget Primitif doit être précédé d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les communes de plus de 3 500 habitants. Ce DOB doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget.

L'article D2312-3 détaille le contenu de ce rapport qui comporte une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il comporte également les hypothèses de construction pour le budget à venir, une présentation des engagements pluriannuels et un point sur la dette de la collectivité. Le II de l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 précise que ce rapport comporte les objectifs de la collectivité en terme d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et des besoins de financement annuels.

Le rapport d'orientation est disponible à l'adresse  
<http://www.bassinpompey.fr/rob2019>, comportant différentes informations pouvant servir de base à la discussion.

**Je vous laisse le soin d'en délibérer,**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen
- Après avis favorable de la commission finances du 14 février 2019,
- Après examen en Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté,**

**PREND ACTE** du rapport d'orientation budgétaire joint à la convocation du présent Conseil, des orientations budgétaires proposées, des engagements pluriannuels envisagés, de la structure et de la gestion de la dette, de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

**PREND ACTE** du déroulement du débat d'orientation budgétaire 2019.

### L'ASSEMBLEE PREND ACTE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

----

Ont signé au registre tous  
les membres présents

---

Pour copie conforme,

Le Président



**Laurent TROGRIC**